Rouen : Mohamed, l'exhibitionniste tunisien aux multiples identités de la piscine condamné

31/08/2017 à 13h39

C'est la règle ou presque désormais dans les comparutions immédiates organisées devant le tribunal correctionnel de Rouen : il manque presque toujours un papier, un document voire une démarche. La faute aux vacances des uns, au temps contraint des autres ?

Avec Mohamed H., soupçonné de s'être masturbé en public à la piscine Guy-Boissière vendredi dernier, ça ne loupe pas.

Alors que la présidente du tribunal commence d'examiner l'affaire, le prévenu se plie en deux, plisse les yeux et avoue au bout de quelques minutes qu'il ne comprend rien à ce que dit le tribunal. Tunisien venu en France il y a deux ans, le prévenu réclame un interprète. « Mais toutes vos auditions devant la police l'ont été sans interprète. Enfin, on ne voudrait surtout pas léser les droits de la défense », soupire le tribunal qui suspend le procès en attendant de trouver dans l'urgence, et en soirée, quelqu'un capable de traduire les propos de cet homme « qui n'a aucune condamnation à son casier, du moins sous cette identité ».

(….)Interpellé, cet homme âgé de 29 ans a été placé en garde à vue et s'est ensuite retrouvé devant le tribunal correctionnel. Problème supplémentaire : l'homme a donné une fausse identité aux policiers, ce qui lui a d'ailleurs valu un passage au centre de rétention administratif d'Oissel.

Selon lui, il n'a rien fait et ne comprend pas pourquoi les

victimes l’ont désigné. Reste que le tribunal a longuement examiné les témoignages des deux jeunes femmes et a conclu à sa culpabilité. Bilan : quatre mois de prison pour l’exhibition et deux mois supplémentaires pour l’usurpation d’identité, avec un maintien en détention à la clé.

Paris Normandie

Merci à **Jesse James**